

### Conseil municipal du lundi 27 mai 2024

séance publique à la mairie | Convoqué le 23 mai 2024 | début de séance à 20:00 | quorum minimum : 5

# COMPTE-RENDU

**Présents** (7): Mmes Régine DELUCA [rD] et Nathalie UBAUD [nU] (secrétaire de séance), M. Guy ALBRAND

[gA], Yannick BOYER [yB], Emmanuel GHIOTTI [eG], Michel PHILIP [mP] et Bernard

RENOY [bR].

Absent, Excusés (2): M. Alexandre BORRELLY [aB], Jean-Claude GILLON [jcG], proc [bR]).

En présence de Pascale LARROQUE, secrétaire de mairie qui assure une prise de notes pour complément.

### Demande de subvention au titre du FODAC 2024.

Le conseil municipal décide de demander une subvention au titre du FODAC 2024 d'un montant de 10 324 € pour la rénovation des menuiseries des appartement des Bôles, le plan de financement est le suivant :

Il propose le plan de financement suivant :

 DEPENSES
 20 482,29 € HT

 Subvention FODAC
 10 324,00 €

 Autofinancement
 10 158,29 €

 RECETTES
 20 482,29 €

Vote unanimité (8 pour)

## 2. Subventions aux associations.

Le conseil municipal décide de verser les subventions suivantes :

- SOCIETE DE CHASSE LA CONSERVATRICE : 1 500 €

- ASSOCIATION CLUB DES AINES : 1 500 €

- ASA DU BANCHET : 1 500 €

- COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE DE VENTEROL : 1 500 €

- ASSOCIATION LES CHATS DE VENTEROL : 1 500 €

- SPA SUD ALPINE: 250 €

Vote unanimité (8 pour)

# 3. Aide financière aux enfants inscrits dans un club sportif ou une association culturelle.

Le conseil municipal décide d'octroyer une aide d'un montant de 50 € aux enfants suivant inscrits dans une association culturelle ou sportive :

- BOYER Timéo BOYER Lise
- PIERSON Achille

- TAIX Bastian
- LEINER Lya
- JOUY Hugo
- ORIGLIO Zoé ORIGLIO Diégo
- RAMET Pauline RAMET Célia
- ISOARD Hugo ISOARD Siméo
- LIGOZAT Maëline
- SARLIN Alexia

Vote unanimité (8 pour)

## 4. Temps scolaire année 2024/2025.

Le conseil municipal décide des horaires scolaires suivants :

7h30/8h40 : garderie scolaire8h40/12h : temps scolaire

- 12h/13h35 : pause méridienne (repas et garderie)

- 13h35/16h15 : temps scolaire- 16h15/18h30 : garderie scolaire

Vote unanimité (8 pour)

## 5. Questions diverses.

#### Future école :

- Le Maire informe le conseil municipal que la DETR a été accordée à la commune : montant 400 000 €.
- L'appel d'offre doit être lancé prochainement.
- Une personne habitant le haut de la commune va être recrutée pour faire une heure trente de ménage quatre jours par semaine pendant l'année scolaire 2024/2025.

<u>Calendreta Gapiana</u>: la Calendreta Gapiana école privée de Gap a demandé à la commune une participation forfaitaire de 950 € par enfant scolarisé dans leur établissement (enseignement d'une langue régionale), trois enfants d'une même famille de la commune y sont scolarisés. [**bR**] a négocié avec de trésorier de l'association qui gère l'école, un accord a été trouvé pour un montant de 550 € par enfant. La décision sera prise lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Travaux forêt: le conseil municipal décide d'effectuer les travaux d'entretien du périmètre - peinture pour 2024.

<u>Achat d'un véhicule</u> : une proposition d'achat d'un véhicule 4x4 a été faite, la décision sera prise lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

**Recensement de la population 2025** : Il aura lieu du 16/01/2025 au 15/02/2025, la commune recherche un agent recenseur, toute personne intéressée doit se faire connaître à la mairie.

Visite Préfet : le 09/07 à 15h30.

Campeur à l'Archidiacre : il a trouvé une location et part début juin.

<u>Voirie</u> : [yB] signale que la route entre Vierre et les Garcins est détériorée, elle sera regoudronnée après la pose des grilles d'évacuation des eaux pluviales.

<u>Chiens</u>: une promeneuse s'est faite mordre par un chien, la mairie a contacté les propriétaires afin de régler ce problème.

<u>Panneaux</u>: des panneaux « sens interdit sauf riverains » vont être posés Clot des Tilleuls et aux Marmets, ainsi qu'un « défense de stationner » devant les conteneurs à ordures ménagères de Gaillaches.

<u>Débroussailleuse</u>: le conseil réfléchit au remplacement de l'épareuse qui est vieillissante et inadaptée au travail réalisé. Une subvention va être demandée en 2025.

La séance est levée à 22h15.